

Les modalités d'embauche et de préembauche

Les questions concernant un des motifs interdits de discrimination sont interdites dans les formulaires préembauche, les examens médicaux préembauche et lors d'entrevue d'embauche. Ainsi, un employeur n'a pas le droit de poser des questions sur l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, l'état civil ou une autre caractéristique personnelle d'un candidat potentiel, sauf si ces questions traitent d'une qualité ou d'une aptitude requise par l'emploi.

Ces situations sont contraires à la Charte des droits et libertés de la personne.

Si vous croyez avoir été victime de discrimination ou de harcèlement dans le cadre d'un processus d'embauche ou de préembauche : contactez-nous

Par ATS : 514 873-2648

Par courriel : accueil@cdpdj.qc.ca